

Commune de Nommay (25600)
Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par délibération du Conseil Municipal en date du 25/11/2024, la commune de **Nommay** a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Par cette délibération, le Conseil Municipal a précisé les objectifs de la révision et a défini les modalités de concertation de la population. Cette délibération est affichée en Mairie.

Le dossier de concertation est tenu à la disposition du public à la Mairie aux heures et jours d'ouverture habituels. Un registre inséré au dossier permet de recueillir les remarques et propositions éventuelles.

Une adresse mail spécifique : revisionplu@nommay.fr est tenue à la disposition du public pour formuler des remarques et observations.

Cette délibération est affichée en mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune : www.nommay.fr

A Nommay, le 10/12/2024

Le Maire,
Thierry BOILLOT

